



Changement de nom de famille suite a un mariage de mes parents

Par **Nissoux**, le **22/12/2010** à **16:03**

Bonjour,
J'aurais souhaiter savoir si je pourrais changer de nom de famille,(je porte le nom de mon beau pere) car on me la imposé au mariage et les rapports avec mon lui n'était pas bon. Aujourd'hui décédé & moi âgée de 18 ans,(10 ans quand ma mere c'est mariée, est ce que elle aurait dû me demandé mon avis ?) je voudrait reprendre le nom de jeune fille a ma mère! Merci de m'indiquer les démarches a suivre si cela est possible. merci d'avance.

Par **mimi493**, le **22/12/2010** à **17:03**

Le nom de jeune fille n'existe pas. Votre mère n'a pas changé de nom en se mariant, elle ne fait qu'user du nom de son mari.
Si vous avez changé de nom c'est que le mari de votre mère soit vous a reconnu soit vous a adopté (et à 8 ans, on ne demande pas l'avis d'un enfant), c'est donc votre PERE, pas votre beau-père.
S'il y a eu reconnaissance qui a duré plus de 5 ans durant lesquels il s'est conduit comme votre père, vous ne pouvez plus contester cette reconnaissance
Sinon, il faut prendre un avocat pour tenter devant le TGI une action en contestation de filiation. ça va être difficile car votre père étant décédé, l'analyse génétique n'est pas possible.
S'il y a eu adoption surement plénière, c'est irrévocable aussi.

Par **Nissoux**, le **23/12/2010** à **10:15**

oui mais mon beau père est mort en 2005 lorsque le procédure de divorce a était engagé? sa

peut changer quelque chose ?